



**SYNDICAT DES SOURCES  
DE SILLY TILLARD**

**26 rue de Courcelles  
60430 Abbecourt**

**☎ 09 62 60 44 03  
📧 [syndicatdessources@orange.fr](mailto:syndicatdessources@orange.fr)**



## **Compte rendu de la réunion du comité syndical du 27 novembre 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept novembre à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur DESLIENS Pierre.

### **Etaient présents :**

Commune d'Abbecourt : MM. DESLIENS Pierre, LE GAL Michel, BOUFFLERS Philippe  
Commune de Hodenc l'Evêque : M. DUBOIS Benoit  
Commune de Montreuil sur Thérain : MM. SECHER André, MARTIN Cédric  
Commune de Ponchon : MM. CHOTEAU Alain, DELABY Geneviève, LECOQ Bernard  
Commune de Saint-Sulpice : MM. PHILIPPE Jean-Marc, BAUX Christian, VAN DER HAEGEN Philippe  
Commune de Silly Tillard : MM. BULTINCK Patrick  
Commune de Warluis : MM. GALLOIS Jacqueline, BOURGEOIS Arnaud, BRIDOT

### **Etaient absents :**

Commune de Hodenc l'Evêque : MM. BOISARD Arnaud, STEINMETZ Marc  
Commune de Montreuil sur Thérain : M. DROZ Nicole  
Commune de Silly Tillard : MM. VERTADIER, BERTHELIN Jean-Paul

**Secrétaire de séance :** M. LE GAL Michel

### **1. Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable.**

Monsieur le Président présente le rapport annuel du délégataire pour l'année 2017

Nombre d'abonnés : 2 274

Rendement : 78,7%

Volume mis en distribution : 278 650 m<sup>3</sup>

Le rapport complet est disponible au siège du syndicat et un résumé sera envoyé à chacune des communes et à chaque délégué.

## **2.Travaux et demandes de subventions 2019.**

Monsieur le Président informe le comité syndical que la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable s'avère nécessaire et qu'il est donc urgent de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de **110 000 € H.T.** sur un prochain programme d'investissements subventionnés.

Les travaux consistent en un renforcement en Ø100 mm et Ø 60mm Chemin des Novalles à Abbecourt.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré approuve la contexture du projet des travaux présentés par l'A.D.T.O. telle que définie ci-dessus et sollicite à cet effet une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR et auprès du Conseil Départemental

## **3. Questions diverses.**

### Indemnité au Trésorier

Le comité décide de demander le concours du trésorier pour assurer les prestations de conseil et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.

### RGPD

Les collectivités traitent au quotidien des données à caractère personnel concernant les agents mais aussi les usagers et administrés. La collectivité, en tant que responsable des traitements, doit veiller à ce que les données personnelles soient collectées pour un usage déterminé, légitime et pertinent, pour une durée limitée, en toute sécurité et confidentialité, en respectant le droit des personnes.

Dans le cadre de la démarche de mise en conformité du syndicat avec le nouveau règlement européen relatif à la protection des données personnelles dit RGPD, le syndicat souhaite mettre en œuvre cette procédure de désignation d'un DPO (Délégué à la Protection des Données) et lui permettre d'engager au plus vite les mesures de formation permettant la mise en œuvre du Plan de mise en conformité de la commune (PIA).

Le conseil syndical est amené à se prononcer sur le projet de convention proposant la désignation de Solstice Conseils-Solutions Citoyennes comme DPO auprès de la CNIL. La délégation du DPO à cette structure est sans incidence financière pour le syndicat.

Considérant l'intérêt de procéder à cette désignation, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve le projet de délibération présenté et autorise Monsieur le Président à signer la présente convention portant mise en œuvre du DPO et du plan de formation individuelle pour la réalisation du PIA, la protection et l'usage des données, la formation du ou des responsables de traitement des données.

### Convention avec la commune d'Abbecourt

Le comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à signer une convention avec la commune d'Abbecourt dans le cadre du remboursement des frais de gestion courante liés à l'utilisation des locaux et du matériel bureautique

Transfert de crédits

Le comité syndical décide de transférer 10 € du 2315-43 vers le 1641

Le Président

Le secrétaire de séance

Pierre DESLIENS

Michel LE GAL